Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260409-CA_2026_054-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du jeudi 9 avril 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-054
	VIE DEMOCRATIQUE	
Assemblées		
Objet : Commission de Délégation de service Public (CDSP) - Election : Modalités de dépôts des listes		

Le jeudi 9 avril 2026, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Michel DAUGAN.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : mercredi 1er avril 2026

Nombre de membres en exercice : 96 titulaires - 49 suppléants

Présents : 96 – Procurations : 0 – Voix délibératives : 96

Conseillers communautaires titulaires présents : Gaëtan ACCOH, Gaëtan ALLANO, Cécile ARMANGE, Patrick BARRAUX, Josiane BETTLER, David BOIXIERE, Olivier BOIXIERE, Nathalie BONNOUVRIER, Christian BOUGIS, Chantal BOULOUX, Dominique BRIAND, Alain BROMBIN, Yves BRUNET, Arnaud CARRE, Myriam CHERDEL, Mickaël CHEVALIER, Didier CHOLET, Marie-Christine COTIN, Sylvain COULOMBEL, Rose-Marie DANIEL, Michel DAUGAN, Jérémy DAUPHIN, Catherine DE SALINS, René DEGRENNE, Didier DERU, Sandrine DEUTSCHMANN, Odile DOUILLET LE FAOU, Patrick DURAND, Céline ENGEL, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Sophie FORTHOMME, François FRERE, Laurence GALLEE, Patrice GAUTIER, Charlotte GESLAIN, Yann GODET, Denis GOUPIL, Anne-Sophie GUILLEMOT, Christelle GUINIO, Mickaël HAQUIN, Françoise HEDE, Yannick HELLIO, Bruno HELUARD, Charles HOUZE, Didier IBAGNE, Alain JAN, Sylvie JAQUET, Olivier JAVAUDIN, Céline LABBE, Philippe LANDURE, Laurence LE DU, Marina LE MOAL, Alexis LE NAOUR, Maxime LEBORGNE, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Arnaud LECUYER, Thierry LEDAGUENEL, Anne-Marie LEVEUVRE, Dominique LEFORESTIER, Karine LESNE, Vanessa LETESSIER, Philippe LOHIER, Claudine LUCAS, Dominique LUCAS, Eliane LUCAS, Géraldine LUCAS, Yannick LUCAS, Nicolas MAUPOINT, Véronique MEHEUST, Marie-Madeleine MICHEL, Odile MIEL-GIRESSE, Didier MORAIN, Aurélie NICOLAS, Jean-Louis NOGUES, Christophe OLLIVIER, Philippe ORVEILLON, Thierry ORVEILLON, Dominique PERCHE, Bernard PLESIER, Dominique RAMARD, Quentin RENAULT, Bruno RICARD, Fabrice RIVALLAN, Benoit ROLLAND, Sandrine ROUXEL, Béatrice SAGORY, Didier SAILLARD, Pierrick SORGNIARD, TARDIF Gérard, Baptiste THEVELEIN, Paul TISON, Ronan TRELLU, Laurent VANDAMME, Jean-Yves VILLALON.

Conseillers communautaires suppléants présents : Agnès CELEYRETTE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration :

Secrétaire de Séance : Baptiste THEVELEIN

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260409-CA_2026_054-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : JEUDI 9 AVRIL 2026	DELIBERATION
	VIE DEMOCRATIQUE	N° DE L'ACTE : CA-2026-054
Assemblées		
Objet : Commission de Délégation de service Public (CDSP) - Election : Modalités de dépôts des listes		

Rapporteur : Monsieur Arnaud LECUYER

A l'occasion de la nouvelle mandature, il convient de procéder à l'élection de la commission de délégation de services publics. (CDSP)

La CDPS analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Elle émet un avis sur les offres.

Tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% est soumis pour avis à la commission

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, cette commission est composée de son Président, en la personne du Président de Dinan Agglomération, autorité habilitée à signer les délégations de service public, ou son représentant, dûment désigné par arrêté, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléant de l'assemblée délibérante, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Afin de procéder à l'élection de ces membres, le conseil communautaire doit fixer les conditions de dépôts des listes des candidats.

Il est envisagé de déposer une liste unique représentant la diversité des sensibilités politiques de l'assemblée. D'autres listes peuvent le cas échéant être présentées auprès de M. Le Président (assemblees@dinan-agglomeration.fr ou au service des assemblées – 34, rue Bertrand Robidou- 2100 Dinan).

Les listes devront être déposées avant le 15 avril 2026 à 12h. Elles indiqueront clairement les candidats titulaires et les candidats suppléants.

Ces listes pourront comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

La CDSP ainsi élue aura un caractère permanent, à savoir qu'elle sera élue pour la durée du mandat.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-5 et L.2121.22,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Dinan Agglomération,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Autoriser** les membres du Conseil Communautaire à déposer, avant le 15 avril à 12h, des listes afin de procéder à l'élection de la commission de délégation de service public. Chacune des listes devra comprendre au maximum cinq membres titulaires et au maximum cinq membres suppléants.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260409-CA_2026_054-DE

Délibération adoptée à la majorité
Par 93 voix Pour
(Abstentions : 3)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 9 avril 2026

Le secrétaire de séance,
Baptiste THEVELEIN

Le Président,
Arnaud LECUYER,